

Projet d'établissement du Village d'Enfants de Cesson (77- Seine-et-Marne)

Le Village d'Enfants de Cesson a été créé en 1959, il est habilité par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, et accueille des jeunes qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance en contrepartie d'un prix de journée, dans le cadre des mesures de Protection de l'Enfance et d'Assistance Educative. La capacité globale de l'établissement est fixée à 48 places.

L'établissement est à 200 mètres du centre-ville de Cesson, à la limite de Vert-Saint-Denis sur la communauté de communes de Sénart.

Organisation interne

L'offre de service du Village d'Enfants de Cesson s'inscrit donc dans le champ de la protection des mineurs confiés, et doit donc répondre en lien avec les familles à leurs besoins **matériels et éducatifs**.

Dans ce cadre législatif, les prestations proposées visent à permettre aux jeunes :

- de comprendre leur placement et ses raisons
- d'entrevoir des perspectives d'avenir.

Ces prestations visent également à guider l'enfant dans sa socialisation. Il doit prendre sa place dans la société en maîtrisant les clés tout en prenant en compte les difficultés de son histoire afin de devenir un adulte responsable. Il est essentiel qu'il accepte de penser sa relation avec les éducateurs. Dans le cas contraire, il sera impératif de l'aider à avancer en le soutenant et en lui proposant d'adhérer à des modèles alternatifs.

Une attention particulière est portée sur le quotidien de l'enfant. Elle doit lui apporter sérénité et sécurité à travers des repères éducatifs. Un fonctionnement de type familial permettra d'inscrire l'enfant dans un rythme de vie cohérent. A partir de ce concept, il sera plus facile pour l'éducateur familial d'aborder avec l'enfant, le jeune, la question du placement et de son avenir.

Il convient d'insister sur le lien étroit avec les parents qui restent les responsables légaux des enfants dans la plupart des situations et qui donnent du sens à la notion de famille.

L'action des éducateurs se développera autour de la question de l'accompagnement éducatif et ceci selon deux axes :

- La vie quotidienne : la vie sur la Maison, en petit collectif, facilitera l'accompagnement éducatif : l'organisation de la Maison et ses tâches (vaisselle, repas, entretien divers,...), les activités proposées aussi bien sur la Maison qu'à l'extérieur (sorties, clubs sportifs, ateliers divers et variés,...), la scolarité (devoirs, soutien scolaire,...).

- Les projets d'avenir : les orientations scolaires et professionnelles, le travail avec les parents à travers les rencontres régulières ainsi que les départs du Village d'Enfants seront également abordés.

Le rythme de travail mis en place au Village d'Enfants permet d'offrir aux enfants des repères stables et sécurisants. En effet, pour chaque période de 14h00 à 21h00, les éducateurs sont deux pour assurer la permanence éducative. Et de 21h00 à 14h00, un éducateur reste présent si bien que l'enfant est réveillé par la même personne que la veille, l'aura couché.

La configuration du Village d'Enfants favorise les relations enfants/adultes : chaque adulte de l'établissement est identifié par les enfants.

Une prise en charge spécifique

Les différents lieux du Village d'Enfants (jardin, espace jeux,...) mais aussi de la maison (salle à manger, chambre, cuisine,...) permettent des moments privilégiés soit en individuel, soit en groupe. Ces « vivre-ensemble » participent à la construction psychologique et sociale des enfants à travers le partage du quotidien. Chaque équipe éducative définit le projet de la Maison au regard du modèle proposé, des problématiques liées aux situations des enfants ainsi qu'à leurs besoins. Les éducateurs familiaux, en équipe, organisent les journées avec les enfants et/ou jeunes de la Maison. Celle-ci (avec sa cheminée) est un lieu symbolique porteur d'un climat intimiste et chaleureux. Avec son jardin, elle est considérée comme un endroit privé et protecteur. Cela permet aux enfants de dire qu'ils habitent là qu'ils vont dans « leur maison » et non juste rejoindre le groupe. C'est un environnement qui se veut confortable et sécurisant.

Le Village d'enfants, c'est d'abord un lieu de vie qui permet aux fratries d'être accueillies sur un même lieu (le Village), il se veut chaleureux et organisé. La vie quotidienne se construit sur chaque maison par un « projet maison », qui découle du projet d'établissement, élaboré par l'équipe éducative en lien avec les projets et les besoins de chaque enfant accueilli. Nous avons fait le choix que la prise en charge quotidienne soit gérée en grande partie par les éducateurs familiaux. Ils organisent la vie de la maison avec la participation des enfants : achats de nourriture, préparation des repas, linge, décoration, achat des vêtements, organisation des loisirs etc.....

Un budget est attribué chaque semaine et géré par les éducateurs de façon globale (en accord avec le chef de service) et en fonction des besoins, des envies et non de manière cloisonnée.

Les règles de vie sur la maison, l'entretien des lieux communs et des espaces intimes des enfants, l'hygiène, les temps de travail scolaire, les temps de jeux, la participation aux courses, aux repas...sont autant d'espaces éducatifs qui permettent aux enfants accueillis d'identifier des repères stables et sécurisants. Il convient d'indiquer ici que les agents d'entretien ainsi que le technicien de maintenance font partie intégrante de ces repères

Les enfants sont scolarisés dans les écoles environnantes. Nous faisons en sorte de répartir les enfants dans les différentes écoles afin de diminuer les risques de stigmatisation d'un groupe identifié. Nous travaillons également avec d'autres établissements qui proposent une pédagogie adaptée (IME, ITEP, SESSAD...).

L'accompagnement et le suivi scolaire se font par les éducateurs au sein des maisons. Ils sont assurés par les éducateurs familiaux et ou par les éducateurs d'appui mais cela n'est pas toujours suffisant.

En effet, certains enfants ont besoin d'une aide beaucoup plus soutenue que les éducateurs familiaux ne peuvent pas toujours assurer.

Chaque enfant peut pratiquer une activité extérieure : sportive, artistique ou culturelle. En fonction de son âge, ses capacités et son degré d'autonomie, il pourra s'y rendre seul. Les infrastructures locales sont très utilisées et ceci est facilité par la proximité des transports en commun. Notre travail vise à utiliser le plus possible les structures de droit commun.

Objectifs de développement du Village

En 2020, le Village d'Enfants de Cesson visera à recentrer l'action éducative au cœur de l'exécution de ses missions. Cette volonté s'appuiera grandement sur le CVS et le travail avec les partenaires locaux.